

Réorganisation de la DJEPVA

Ce chantier, évoqué par V Fourneyron fin octobre 2012, a démarré en janvier 2013 avec la mise en place de la mission et la nomination de Serge Mauvilain pour la conduire. L'objectif affiché: renforcer le rôle interministériel de la DJEPVA dans le cadre de la mise en place du comité interministériel à la jeunesse. Dans les faits, il s'agit avant tout d'un regroupement des différents opérateurs des politiques ministérielles (INJEP, Agence pour le Service Civique, DJEPVA...), dans l'objectif de « rationaliser », c'est à dire réduire les coûts et diminuer le périmètre de l'Etat.

Lors de la première réunion organisée par la DJEPVA le 5 avril 2013, EPA a rappelé :

- la nécessité de mettre cette réflexion sur la réorganisation en lien avec l'exigence de réintégration de l'éducation populaire dans les CREPS.
- La vigilance à avoir quant au risque de centrage des missions des conseillers techniques et pédagogiques sur le seul public « jeune », et la nécessité de recentrer le débat sur leur cœur de métier et en particulier sur l'éducation populaire.
- Le risque d'une interministérialité qui expose à une nouvelle scission « jeunesse et sports » par rattachement de la DJEPVA au premier ministre.

Une seconde réunion le 15 mai a présenté un scénario pour cette réorganisation. Si le « cœur de métier JEPVA » a été – dans un langage magnifiquement technocratique – placé comme « fonction cible » n°1, l'éducation populaire n'apparaît que plus loin et en filigrane, noyée sous le seul rappel des missions régaliennes.

Par ailleurs, les travaux sur l'installation d'un « opérateur JEPVA » unique confirment l'objectif de disparition des instances de pilotage des politiques publiques. Ce scénario consacre en particulier la dissolution de l'INJEP, qui devient une « entité en charge des études, de la prospective et des statistiques », service direct de la DJEPVA. Cette disparition programmée de l'INJEP laisse présager un nouveau plan social prévisible par restructuration. Et le rôle de mise en œuvre des dispositifs JEP attribué à ce nouvel opérateur unique enterre le rôle des services déconcentrés et de leurs personnels techniques et pédagogiques, qui seront cantonnés à une mission d'« animateur territorial » de cette agence qui ne dit pas son nom.

En conséquence EPA demande le maintien de l'INJEP comme établissement public autonome et sa refondation comme tête de réseau et centre de ressources et de formations au service de l'éducation populaire.

Epa exige également que la DJEPVA « réorganisée » soit une véritable direction du ministère, porteuse de politiques publiques ambitieuses dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, qui intègre également les formations. Le manque d'ambitions caractérise en effet la politique du département ministériel depuis plus de 10 ans. EPA ne saurait être convaincue par la mise en

place d'un comité interministériel à la jeunesse, qui s'attacherait à seulement compiler des politiques conduites par d'autres ministères en direction des jeunes et ne résout pas les contradictions entre la lutte nécessaire et affichée contre le chômage des jeunes et des réponses qui ne sont que du côté de la réparation sociale.

Cette dissolution ne pourra aboutir qu'à la dissolution des missions du Ministère et celle à terme des personnels techniques et pédagogiques.

Comment donner une cohérence à une interministérialité sans fondement alors que la DJEPVA n'est plus en mesure de donner du sens à sa propre politique depuis plus d'une décennie ?